



MANUEL TECHNIQUE
DES 7^{èmes} JEUX DE LA FRANCOPHONIE

JUDO

Sommaire

Rappel réglementation générale.....3

- Jurys internationaux3
- Rémunérations3
- Causes de disqualification3

Description de la compétition.....4 « Judo »

- Participants5
- Dates5
- Calendrier des épreuves.....5
- Sites.....7
- Épreuves7
- Remise des médailles.....8

Aspects techniques relatifs à la compétition « Judo »8

Équipements sportifs.....10

Renseignements médicaux10

Un nouvel élan *pour la Francophonie*

Après le Maroc en 1989, la France en 1994, Madagascar en 1997, le Canada en 2001, le Niger en 2005 et le Liban en 2009, la France a donc l'honneur d'accueillir à nouveau les Jeux de la Francophonie : c'est une grande fierté et une grande responsabilité. Par le nombre de pays concernés qui couvre les cinq continents, par les valeurs de partage qui sont au cœur de notre espace francophone, par la langue et la culture françaises que nous avons en commun, et parce que les Jeux de la Francophonie ont su conserver leur originalité à travers l'alliance des sports et des arts, mais aussi et surtout parce que l'exigence de solidarité est inscrite dans le projet même des Jeux avec l'alternance entre pays du Sud et pays du Nord, les Jeux de la Francophonie font partie des grands événements internationaux.

Cette exigence, Nice y est sensible notamment en raison de sa position au cœur de la Méditerranée, qui l'inscrit comme un lieu d'échanges et de dialogues, entre le Sud et le Nord.

C'est pourquoi la France a voulu faire de Nice la ville hôte de cet événement international.

Portée par toutes ces valeurs, la ville de Nice se propose ainsi de mettre tous ses atouts au service des Jeux de la Francophonie 2013, pour faire de cette 7^{ème} édition une grande réussite : mettre à disposition des Jeux une culture de l'accueil et un savoir-faire événementiel reconnu, répondre aux besoins des Jeux en matière d'équipements et d'infrastructures, s'inscrire dans les missions de la Francophonie en mobilisant les réseaux de l'éducation, de la formation, de la recherche, et en faisant de ces Jeux les premiers Jeux écologiques.

Le Comité National des Jeux de la Francophonie France Nice 2013 souhaite à tous la bienvenue et, à travers ce manuel technique, souhaite donner les clés de cette 7^{ème} édition pour mieux appréhender l'organisation, mais aussi la réglementation et la programmation des épreuves.

Les compétitions de judo se dérouleront suivant **les règlements de la Fédération Internationale de Judo (FIJ)** sous le contrôle du Délégué Technique nommé à cet effet, M. Michel Huet.

Les sites et matériels nécessaires à l'organisation des compétitions de judo, à la charge du **CNJF**, seront agréés par la FIJ, sites de compétition, sites d'entraînement et d'échauffement...

Les responsables-judo des délégations ne sont pas en charge des problèmes des aspects d'engagement, transports internationaux, d'hébergement, de visas, des tenues vestimentaires, participations aux cérémonies d'ouverture et de clôture, assurances ... qui sont du ressort de la délégation elle-même.

Rappel réglementation générale

- **Seuls les États et gouvernements membres ou observateurs de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) sont habilités à inscrire des concurrents aux concours culturels**, selon les modalités définies par le Comité International des Jeux de la Francophonie (CIJF).

- **Les participants doivent:**

- > être ressortissants des États ou gouvernements membres ou observateurs de l'OIF;

- > posséder soit par naissance, soit par naturalisation obtenue six mois au moins avant les Jeux, la nationalité de l'État qu'ils représentent, sous réserve des conditions prévues à l'article 5 des statuts du CIJF et des règles des Jeux qui traite des engagements;

- > être âgés de plus de 18 ans (nés au 1^{er} janvier 1995 et avant) et de moins de 25 ans (nés au 1^{er} janvier 1988 et après).

- **Chaque État ou gouvernement participant a la responsabilité du transport international et de l'assurance du matériel et de ses compétiteurs.**

Jurys internationaux

Le jury

Pour chaque discipline sportive, le CIJF avec le délégué de la fédération internationale constitue un jury. Le président du jury est le délégué de la fédération internationale.

La présence du délégué du CIJF aux délibérations du jury est requise, mais il n'a aucune voix délibérative.

Le jury établit un compte rendu détaillé du déroulement de chaque délibération, qu'il transmet au CIJF ainsi que le classement officiel dans chaque discipline.

Le CIJF reste dépositaire des délibérations de chaque jury après les Jeux.

Le comité d'appel:

Le comité d'appel, sous l'autorité du directeur du CIJF, est l'instance suprême chargée de régler tous les cas non couverts par les compétences du jury international. Ses décisions sont sans appel.

Rémunérations

Les concurrents ne perçoivent aucune rémunération.

Causes de disqualification

Toute dérogation aux conditions générales de participation, aux conditions d'éligibilité et aux contraintes stipulées dans le règlement spécifique de chaque discipline sportive par la fédération internationale peut entraîner la disqualification de l'athlète et de l'équipe.

Description de la compétition « Judo »

Structure d'organisation de la compétition de judo

Le tournoi de judo des VII^{èmes} Jeux de la Francophonie est organisé selon la réglementation de la FIJ. Toutefois, en concertation avec la FIJ, le CIJF adoptera certaines dispositions en tenant compte de l'esprit des règles des Jeux de la Francophonie.

L'organisation du tournoi est placée sous la responsabilité technique du délégué technique désigné par la FIJ.

L'organisation du tournoi est assurée par le CNJF, sous la supervision du CIJF.

CIJF/OIF	FIJ	CNJF
Directeur CIJF: Mahaman-Lawan Seriba	Délégué Technique de la FIJ: M. Michel Huet	Directeur général CNJF: Bernard Maccario
Experts sports au CIJF: M. Michel Deronzier et Mme Zeina Mina		Coordonnateur des compétitions sportives au CNJF: M. Julien Schramm
		Coordonnateurs de la compétition d'athlétisme au CNJF: M. Alain Carriere et M. Shem Douma

Participants

Qualifications

La compétition est réservée aux judokas hommes et femmes âgés de 18 à 25 ans.

Pour chaque catégorie :

- > Un judoka par catégorie du pays hôte est qualifié d'office.
- > Les judokas sélectionnés pour les Jeux Olympiques de Londres 2012 ainsi que les boursiers Olympiques obtiennent un quota pour leur pays dans la catégorie correspondante.
- > Les pays concernés devront indiquer s'ils acceptent tout ou partie de ces quotas.
- > Un État ou gouvernement peut choisir d'être représenté par un autre compétiteur, à condition que celui-ci soit inscrit dans la même catégorie.
- > Dans chaque catégorie, une liste sera établie par la Fédération International de Judo (FIJ) tenant compte du classement des unions continentales.

NB : Conformément à la composition de la Francophonie, des quotas seront attribués, au Canada, Canada Québec et Canada Nouveau-Brunswick.

Catégories

Les catégories présentées dans le tableau suivant seront en vigueur pendant la compétition.

Dates

Les épreuves de judo des VII^{èmes} Jeux de la Francophonie se dérouleront les 11, 12, et 13 septembre

Calendrier des épreuves

Il peut être changé conjointement par le CNJF et le délégué technique en fonction d'impératifs divers, tels que nombre de participants par épreuve. (*voir tableau page suivante*)

Poids	Hommes	Femmes
Super léger(e)	Jusqu'à 60 kg inclus	Jusqu'à 48 kg inclus
Mi- léger(e)	Plus de 60 kg et jusqu'à 66 kg inclus	Plus de 48 kg et jusqu'à 52 kg inclus
Léger(e)	Plus de 66 kg et jusqu'à 73 kg inclus	Plus de 52 kg et jusqu'à 57 kg inclus
Mi-moyen(e)	Plus de 73 kg et jusqu'à 81 kg inclus	Plus de 57 kg et jusqu'à 63 kg inclus
Moyen(e)	Plus de 81 kg et jusqu'à 90 kg inclus	Plus de 63 kg et jusqu'à 70 kg inclus
Mi-lourd(e)	Plus de 90 kg et jusqu'à 100 kg inclus	Plus de 70 kg et jusqu'à 78 kg inclus
Lourd(e)	Plus de 100 kg	Plus de 78 kg

Dates	Heures	Activités	Lieux
Samedi 7/09	À partir de 19h	Cérémonie d'ouverture	Promenade des Anglais
Mardi 10/09	14h	Réunion technique Installation - Tirage au sort	UFR STAPS
	18h - 19h	Pesée non officielle	
	19h-19h30	Pesée officielle	
Mercredi 11/09	12h	Eliminatoires et repêchages Hommes : -60 kg,-66 kg Femmes : -48 kg, -52 kg	
	18h	Bloc finale (places de 3 ^{ème} et finales) Remise de médailles	
	18h - 19h	Pesée non officielle	
Jeudi 12/09	19h - 19h30	Pesée officielle	
	12h	Eliminatoires et repêchages Hommes : -73 kg,-81 kg Femmes : -57 kg, -63 kg, -70 kg	Salle Nikaïa
	18h	Bloc finale (places de 3 ^{ème} et finales) Remise de médailles	
	18h - 19h	Pesée non officielle	
Vendredi 13/09	19h - 19h30	Pesée officielle	
	12h	Eliminatoires et repêchages Hommes : -90 kg,-100 kg, + 100 kg Femmes : -78 kg, +78 kg	
Samedi 14/09	18h	Bloc finale (places de 3 ^{ème} et finales) Remise de médailles	
	10h - 12h	Colloque des entraîneurs	Salle Nikaïa (<i>à confirmer</i>)
	14h - 17h	Entraînement commun	Salle Laure Ecard (<i>à confirmer</i>)
Dimanche 15/09	19h - 21h	Gala des Lauréats	Acropolis Salle Apollon
	A partir de 20h	Cérémonie de clôture	Parc des Sports Charles Ehrmann

*Les horaires du début de la compétition sont prévisionnels
et sont susceptibles d'être modifiés fonction du nombre
d'engagés par catégories et par jour*

Sites

Site de compétition

Les compétitions de judo des VII^{èmes} Jeux de la Francophonie se dérouleront dans la salle Nikaïa.

Adresse : 163, Route de Grenoble - 06200 Nice

Sites d'entraînement

Les athlètes auront accès aux sites d'entraînement à partir du 8 septembre 2013. Chaque délégation bénéficiera d'au moins une heure d'entraînement par jour. Les entraînements se dérouleront sur différents sites d'entraînement proposés aux délégations en fonction de la proximité avec leur lieu d'hébergement. *Un calendrier sera communiqué dès la répartition des délégations dans les sites d'hébergement, une fois que celle-ci sera connue.*



Sites d'hébergement	Sites d'entraînement
Le port	Gymnase Terra Amata - 2 corniche André de Joly
Résidence Saint Antoine et Baie des Anges	Salle Tony Bessi - 2 impasse du Square Magnan
Résidence Madeleine	Salle Tony Bessi - 2 impasse du Square Magnan
Résidence des Collinettes	Complexe sportif de la faculté de droit - av. Robert Schuman
Résidence Montebello	Gymnase Valrose - av. de Valrose
Résidence Romain Gary	Salle Leyrit - 16 rue Fornéro Meni

Transports locaux

Les transferts des sites d'hébergement vers la salle Nikaïa se feront au moyen de navettes dont les horaires sont précisés dans le « Guide des Transports ».

Epreuves

Le déroulement de la compétition se fera, conformément aux règles de la FIJ, selon un système d'élimination avec repêchage au niveau des quarts de finale (8 derniers compétiteurs).

Dans le cas où il y aurait un petit nombre de combattants dans une catégorie à savoir 5 ou moins : (5, 4, 3), les dispositions suivantes seront prises pour leur offrir la possibilité de combattre au minimum 2 fois.

Quand il y a 5 combattants :

- > D'un côté du tableau, le vainqueur des deux combattants accède à la finale.
- > De l'autre côté du tableau, les trois autres combattants se rencontrent en « poule » pour se classer.
- > Le combattant ayant perdu le combat simple rencontrera le 2^{ème} venant de l'élimination en poule pour la médaille de bronze (une seule médaille de bronze attribuée).
- > Le vainqueur du combat simple rencontre le vainqueur de la poule pour les médailles d'or et d'argent.

Quand il y a 4 combattants :

Il y aura alors deux combats simples, puis un combat entre les deux perdants pour la médaille de bronze (une seule médaille de bronze attribuée) et un combat entre les vainqueurs pour les médailles d'or et d'argent.

Quand il y a 3 combattants :

Ils se rencontreront en poule; il y aura seulement une médaille d'or et une d'argent; il n'y aura pas de médaille de bronze sauf si le 3^{ème} remporte un combat.

Remise des médailles

Pour chaque épreuve sportive sont attribuées des médailles d'or, d'argent et de bronze **ainsi qu'un diplôme**.

Ces cérémonies font partie intégrante de l'événement et se déroulent sur le site des compétitions. Normalement, la remise des médailles aura lieu avant les procédures de contrôle antidopage.

Lorsque cela sera possible, les cérémonies de remise des médailles se dérouleront le jour de l'épreuve. Pour celles se déroulant le lendemain, les athlètes seront informés de l'heure et du lieu où ils devront se présenter.

La cérémonie des vainqueurs, au cours de laquelle sont remises les médailles, doit se dérouler conformément aux directives suivantes :

- > Les médailles sont remises uniquement par des personnalités qualifiées, sur désignation du CIJF en accord avec le Président du CNJF et son service du protocole.
- > Les concurrents classés premier, deuxième et troisième prennent alors place, en tenue (Judogi blanc), sur le podium face à la tribune officielle pendant que retentit l'hymne des Jeux.
- > Le drapeau du vainqueur est hissé au mât central et ceux du deuxième et troisième à deux mâts voisins situés à droite et à gauche du mât central.
- > Pendant que retentit une version abrégée de l'hymne national de la Délégation du vainqueur, les trois concurrents et les spectateurs se tournent vers les drapeaux.

Aspects techniques

relatifs à la compétition «Judo »

Réunion technique

La réunion technique aura lieu le mardi 10 septembre 2013 à 14h à l'UFR STAPS (261, route de Grenoble - 06200 Nice). Au cours de cette réunion technique, le tirage au sort des combattants sera effectué sous la direction du délégué technique de la FIJ et selon les règles de la Fédération Internationale de Judo. Chaque délégation devra obligatoirement désigner un ou au maximum deux représentants à cette réunion.

Pesée

Les pesées s'effectueront selon les règlements de la FIJ. La veille de chaque jour de compétition, les pesées officielles s'effectueront sur le site de la compétition de 19h à 19h30 pour les catégories de poids en compétition le lendemain.

Les pesées non officielles les précéderont de 18h à 19h. Les mêmes bascules seront utilisées pour les pesées non officielles et officielles. Les horaires sont susceptibles d'être modifiés en fonction de l'évolution des règlements de la FIJ après les championnats du monde de Rio en août 2013.

Procédure de pesée officielle :

Lors de la pesée, chaque compétiteur présentera son pass délivré pour les Jeux de la Francophonie à l'officiel de pesée qui vérifiera son identité. L'Officiel, surveillant les balances notera et inscrira le poids du combattant en kilogramme (précis à une décimale du kilogramme). Il ne sera accordé aucune tolérance au-dessus ou en-dessous de la catégorie de poids. Un seul contrôle de poids sur la balance sera autorisé pour chaque compétiteur pendant la période de pesée officielle.

Non présentation à la pesée :

Si un compétiteur ne se présente pas en personne à la pesée pendant la période de pesée officielle, il sera exclu de la compétition de la catégorie de poids concernée. Cela sera consigné sur la feuille officielle de pesée à côté de son nom. Cette indication devra être « visée/signée » par un Officiel de pesée.

Poids non conforme dans la catégorie durant la période réglementaire prévue :

Si un compétiteur est soit au-dessus soit en-dessous de la catégorie dans laquelle il est inscrit, le poids exact devra être inscrit de façon normale. L'indication du poids devra être entourée d'un cercle et devra être « visée/signée » par un officiel de pesée et par le compétiteur lui-même ou un membre de sa délégation. Le compétiteur sera exclu de la compétition de la catégorie de poids concernée.

Officiels de la compétition

La compétition est placée sous la responsabilité du délégué technique nommé par la FIJ. Il sera assisté par un responsable de la compétition, du directeur de l'arbitrage et des personnes désignées par le CNJF. Une équipe expérimentée permettant le bon déroulement de toutes les actions liées à la compétition (tirage au sort, pesées, suivi des compétitions...) sera mise en place. Cette équipe sera validée par le délégué technique.

Arbitrage officiel

Le directeur d'arbitrage est nommé par le délégué technique de la Fédération Internationale de Judo (FIJ).

Note : En judo, il n'y a pas de possibilité de faire appel de la décision des arbitres. En aucune circonstance, les combattants ou leurs représentants ne peuvent consulter les arbitres ou la commission d'arbitrage. Les combattants ou leurs représentants ne peuvent faire appel des décisions. Toute tentative d'approcher le comité d'Organisation à ce sujet, pourrait entraîner l'exclusion des épreuves de Judo des Jeux de la Francophonie.

Un sous-comité technique sera constitué par le délégué technique de la FIJ comme suit :

- > le délégué FIJ (président du jury)
- > un représentant du CNJF
- > 3 représentants des pays participants (choisis sur place)
- > le directeur des compétitions de Judo.

Jury d'appel - Réclamations - Appel

Un jury technique d'appel règlera tous les litiges d'ordre technique à l'exception du domaine de l'arbitrage.

Comité d'appel

Un comité d'appel, sous l'autorité du directeur du CIJF, est l'instance suprême chargée de régler tous les cas non couverts par les compétences du jury d'appel.

Il peut être saisi par :

- > le représentant de la FIJ
- > le président du CNJF
- > le chef d'une des délégations.

Pour être examinée et donner lieu à la décision du CIJF, une réclamation doit être soumise par écrit après l'événement, et préciser la décision ou le litige motivant la réclamation en question.

Ses décisions sont sans appel.

Affectation des arbitres

Chaque pays ayant une délégation de judo de 5 combattants et plus (hommes et femmes) doit inclure dans sa délégation un arbitre de grade international certifié FIJ. Son transport international est à charge de l'Etat ou du gouvernement participant tandis que sa prise en charge complète durant la période des Jeux (hébergement et indemnités) sera à la charge du pays hôte; son nom sera transmis en même temps que ceux des judokas au moment des inscriptions nominatives.

Equipements *sportifs*

Vêtements des participants

Tout équipement utilisé pour les compétitions de Judo des VII^{èmes} Jeux de la Francophonie doit être conforme aux règlements de FIJ, à savoir avoir été produit par des fournisseurs officiels de la FIJ.

Les compétiteurs doivent impérativement être équipés d'un judogi bleu et d'un judogi blanc. Les judogis seront

contrôlés conformément aux règles de l'arbitrage de FIJ et un dossard sera apposé par le CNJF selon les règles.

Note : la couleur bleue des judogis doit être entre les numéros de pantone 18-4051 et 18-4039 de la palette pantone pour l'impression sur textile ou n° 285 et 286 de la palette pantone pour impression sur support papier.

Renseignements *médicaux*

Généralités

Des services médicaux seront disponibles durant toute la période des Jeux dans la Halle du Parc des Sports Charles Ehrmann, sur le lieu d'entraînement, d'échauffement. Tous les centres médicaux et équipes médicales seront en contact via téléphones portables et transmissions radio, tous les médecins et infirmières seront facilement identifiables grâce à leur uniforme.

Contrôles antidopage

Des contrôles antidopage sont effectués conformément aux prescriptions de la commission médicale internationale du CIJF et aux dispositions des différentes fédérations internationales concernées. Ils sont effectués sous l'autorité du CIJF.

Examens médicaux

Tout athlète qui refuse de subir un contrôle de dopage ou un examen médical ou qui est reconnu coupable de dopage se verra retirer son accréditation et sera exclu des VII^{èmes} Jeux de la Francophonie.

Contact *du délégué technique FIJ*

Michel HUET : Adresse m@il : michel.huett@ffjudo.com

Contacts *au CIJF*

Michel DERONZIER : Adresse m@il : michel.deronzier@free.fr - Tél. : +33 (0)6 74 15 51 57

Zeina MINA : Adresse m@il : zeina_mina@hotmail.com - Tél. : +961 32 80 835

Contacts *au CNJF*

Alain CARRIERE : Adresse m@il : alaincarriere@free.fr - Tél. : +33 (0)6 83 95 26 56

Schem DOUMA : Adresse m@il : shem.douma@ville-nice.fr - Tél. : +33 (0)4 97 25 45 10

7^{èmes}

JEU X DE LA FRANCO PHONIE

NICE - 7/15 SEPTEMBRE 2013

www.nice2013.fr

COMITE NATIONAL DES JEUX DE LA FRANCOPHONIE

2, rue de la Préfecture
06364 Nice CEDEX 4
Tel : +33 4 97 13 57 00
Fax : +33 4 97 13 57 20
E-Mail : contact@nice2013.fr



